

Le Président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1750 du 30 décembre 2022 modifiant les règles statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 17 août 2005 modifié relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision du Président-directeur général de l'Inserm du 27 mai 2025 autorisant l'ouverture des examens de sélection professionnelle au titre de l'année 2025 ;

Vu le procès-verbal du jury d'examen de sélection professionnelle des ingénieurs de recherche hors classe en date du 15 octobre 2025 ;

DECIDE

Article unique : Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade des Ingénieurs de recherche hors classe (IRHC) au titre de l'année 2025 :

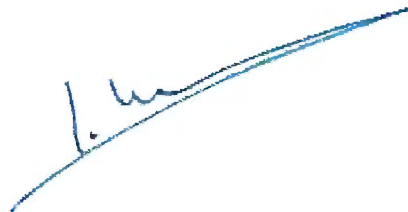
16 possibilités

Rang	Agent	Grade	Structure	Directeur structure	Délégation régionale	BAP
1	M. MANGEOT Philippe	IR	U1111	M. LAVILLETTE Dimitri	DR AUV RH ALPES	A
2	M. ARGIRO Laurent	IR	U1251	Mme MAGDINIER Frédérique	DR PACA CORSE	A
3	Mme GARFA Meriem	IR	US24	M. GOFFIN Vincent	DR Paris IDF CN	A
4	Mme RUBIO-GOMEZ Marina	IR	U1237	M. VIVIEN Denis	DR NORD OUEST	A
5	Mme CROLA-DA SILVA Claire	IR	U1060	M. VIDAL Hubert	DR AUV RH ALPES	A
6	Mme CASTAN Agnès	IR	U1292	Mme PICART Catherine	DR AUV RH ALPES	A
7	M. ARNAUD Jacques-Damien	IR	US9	M. CAU Julien	DR OCCITANIE MEDIT.	A
8	M. ROUX Jean-Paul	IR	U1033	M. CHAPURLAT Roland	DR AUV RH ALPES	A
9	M. SAIDI Yacine	IR	US19	Mme MEYER Laurence	DR Paris IDF SUD	E
10	M. MELKA Slimane	IR	DSI	M. SAHNOUNE Sammy	ADM. SIEGE	E
11	M. SALGADO David	IR	US21	M. PERRIERE Guy	DR Paris IDF SUD	A
12	Mme MATHIEU Anne-Laure	IR	U1111	M. LAVILLETTE Dimitri	DR AUV RH ALPES	A

Rang	Agent	Grade	Structure	Directeur structure	Délégation régionale	BAP
13	Mme SOULIE Cathia	IR	U1136	M. CARRAT Fabrice	DR Paris IDF CE	A
14	Mme IZMIRYAN Araksya	IR	U1163	Mme JABRI Bana	DR Paris IDF CN	A
15	Mme BELVILLE Corinne	IR	U1103	M. JAGLA Krzysztof	DR AUV RH ALPES	A
16	Mme PHILIPPE Aurélie	IR	DGS	M. BERTON Eric	Aix-Marseille Université	J

Fait à Paris, le 16 octobre 2025

Le Président-directeur général



Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.